



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2021-1167 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances et autres règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre*.

Résumé :

Ce projet de règlement vise à regrouper et harmoniser diverses infractions en matière de bruit dont l'application relève du Service de police. Il vise également à harmoniser les amendes applicables en cas de contravention à ce type d'infractions et à en augmenter le montant pour certaines d'entre elles.

Finalement, ce projet de règlement abroge d'anciennes dispositions relatives aux nuisances causées par les animaux et aux nuisances liées aux ventes de garage, considérant qu'elles sont régies par d'autres règlements.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Longueuil, le 23 septembre 2021

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière